

PARISOT 1984

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MAIRIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

AU CONSEIL MUNICIPAL

— 27 JANVIER 1984 —
Conseil Municipal : Par lettre du 2 décembre 1983, M. René BRU a donné, pour des raisons personnelles, sa démission de Conseiller Municipal.

En regrettant une telle décision, le Conseil Municipal en prend acte et rend hommage au dévouement que M. BRU a apporté dans ses divers mandats au service de la commune.

Centre Hospitalier de Rangueil : Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 200 F au C.H.U. de Rangueil pour aider la création d'un centre d'hébergement réservé aux familles visitant un malade hospitalisé à Rangueil.

Aménagement Rural : Une réunion s'est tenue le 19 Décembre 1983 à Saint-Gauzens pour déterminer les terres très humides du Secteur St-Gauzens, Parisot, Puybegon et Giroussens, déterminer les fossés mère à réaliser et dresser la liste des terres à drainer.

Cinéma Rural : Un circuit de cinéma présentant des films récents est susceptible de donner des séances deux fois par mois salle de la cantine comme il le fait déjà dans la région. Le Conseil donne un avis favorable et s'efforcera d'aider au démarrage de ce projet.

Gôûter des Anciens : Maintenant la tradition qui remonte déjà à quelques années, le Conseil Municipal invitera toutes les personnes âgées de la commune à un goûter suivi d'un mini-loto.

Ouvrier Municipal : Le syndicat créé avec la Municipalité de Peyrolle pour déterminer les conditions d'emploi de l'ouvrier municipal commun a constitué son bureau dont M. ESCUDIE a été élu Président.

Médaille Communale : M. Lucien PELISSOU qui s'est vu décerner la Médaille Communale pour ses nombreuses années de service, la recevra au cours d'un vin d'honneur qui aura lieu le dimanche 5 Février 1984, salle de la cantine.

— 27 MARS 1984 —

Budget : Le Conseil Municipal vote le budget primitif 1984 qui, s'équilibre en recettes et en dépenses à un total de 748.471,00 Francs dont 723.528 Francs en section de fonctionnement et 24.943 F en section d'investissement.

Cantine scolaire : L'augmentation du prix du repas à la cantine scolaire ne pouvant être supérieure à 5,50 %, le Conseil fixe ce prix à 5,25 Francs pour l'année en cours.

Receveur Municipal : Conformément à un arrêté ministériel, une indemnité annuelle de 1.086,00 Francs est votée au percepteur pour les conseils financiers et comptables qu'il apporte à la municipalité.

Mairie de Puybegon : Le Conseil chargé M. le Maire de prendre contact avec sa collègue de Puybegon au sujet du plan d'occupation des sols simplifié en projet dans cette commune limitrophe.

Divagation des chiens : En raison des conséquences, parfois très graves que la divagation des chiens peut provoquer sur la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des animaux, M. le Maire prendra un arrêté fixant les conditions de capture et s'il y a lieu d'abattage des chiens errants.

Ecole Publique : M. le Maire rend compte d'une récente réunion des Parents d'élèves à laquelle il a assisté avec plusieurs conseillers. Il fait part des travaux et aménagements prévus dans les classes ou les dépendances de l'école avec la participation de l'Association des Parents d'Elèves.

Matériel électoral : Une subvention d'état pouvant être obtenue par les communes, le Conseil Municipal décide l'achat de deux isolects.

Electrification : Monsieur le Maire rend compte du programme 1983/84 d'électrification rurale.

Mme Léa PRATVIEL : M. le Maire rend compte au Conseil de la manifestation de sympathie qui a eu lieu le 26 Février à l'occasion de la cessation par Mme Léa PRATVIEL de son service à l'entretien des classes. Un cadeau souvenir lui a été offert par les Conseillers et les employés municipaux.

— 17 MAI 1984 —

Travaux : Une somme de 1.376,11 F est accordée à la commune de Parisot par le Conseil Général pour remboursement des annuités d'emprunt pour travaux scolaires.

Syndicat des eaux : Le Syndicat de la Moyenne Vallée du Tarn a enregistré l'adhésion de la Commune de LARRO-

L'ACTIVITE MUNICIPALE

Si le Code des Communes fait aux Maires l'obligation de réunir le Conseil Municipal, au moins deux fois par an, il est bien évident que la complexité des problèmes qui se posent dans une commune, l'importance des crédits en cause et souci d'une gestion démocratique amènent un Maire à dépasser largement ce minimum réglementaire qui n'est plus adapté à la conception moderne de l'administration municipale.

Ce bulletin vous en apporte la preuve puisque il vous rend compte des trois ou quatre réunions semestrielles de notre Conseil Municipal.

QUE et sollicite l'accord de PARISOT. Le Conseil donne une réponse favorable.

Entretien de la voirie : Les offres de service de M. Patrick CALMETTE entrepreneur de travaux à Briatexte sont étudiées par le Conseil qui fera précisé le tarif appliqué.

Le Conseil décide la remise en état de la voie communale n° 14 de Respech à La Brogne.

Achat de Matériel : Une tondeuse à gazon sera achetée en commun avec la mairie de Peyrolle.

Est également prévue l'acquisition d'une pompe à sulfater pour répandre le déserbant, de quelques outils nécessaires à l'ouvrier municipal et des corbeilles à papiers pour la place publique.

Grâce à une subvention de l'Etat la commune fera l'acquisition de deux isolects d'un modèle réglementaire.

Mairie de Couffouleux : Cette commune limitrophe envisage l'établissement d'un P.O.S. Le Conseil Municipal de Parisot charge M. le Maire de suivre ce projet.

Locaux scolaires : Une subvention de 10.175 F est accordée par le Conseil Général pour les travaux à réaliser dans la cuisine de la cantine scolaire.

Bibliothèque : La cotisation communale pour 1984 est fixée à 220,00 F pour prêts de livres dont le nombre s'est élevé pour Parisot à 1549 pour l'année 1983.

Cadastre : Pour faciliter l'utilisation des documents par les usagers, le Conseil décide de moderniser le matériel actuel.

Roule départementale : Des mesures seront prises avec le Service de l'Equipement pour contraindre les automobilistes à respecter la vitesse autorisée dans la traversée du village.

L'ACTIVITE MUNICIPALE

Si ce conseil comprend tous les élus municipaux en exercice, la Municipalité, elle, se compose du Maire et de ses adjoints et, à Parisot, cet état-major communal se réunit une fois par mois pour étudier les problèmes urgents et pour préparer les questions qui seront sou-mises à l'examen et à la décision de l'ensemble du Conseil Municipal.

Voilà un aspect de la vie communale que beaucoup de nos concitoyens ignorent. Puisque notre Bulletin municipal a pour vocation de vous informer, il était normal de consacrer ces quelques lignes à l'activité de notre Municipalité.

* PARISOT EN FETE *

LA FETE LOCALE

Malgré une courte et tardive alerte, la météo a été bienveillante et ces trois jours de fête ont, une fois de plus, apporté la preuve que notre commune est bien vivante et que les membres de notre dynamique Comité savent parfaitement pratiquer « l'art de la fête ».

Les musiciens des « Castors du Musée » et de « Midi-Musette » et la charmanche Dominique ont rivalisé de virtuosité et d'entrain au cours des séances de bal, tandis que, sur la place de l'Ecole, les attractions foraines et les stands faisaient la joie des petits et des grands.

Comme tous les ans, le traditionnel hommage à ceux qui sont tombés en combattant, a rassemblé une foule nombreuse autour du monument aux morts tandis que la fanfare « Les Bleuets de Giroussens » exécutait la sonnerie aux morts et l'hymne national.

Le sport trouva sa place dans ces journées de fête et le concours de doublettes organisé par le « Pétan-Club » remporta un franc et légitime succès. La victoire sourit à une équipe de Saint-Lieux qui parvint à battre en finale une des bonnes équipes de Parisot.

Félicitons une fois encore notre sympathique Comité des Fêtes qui pense déjà aux réjouissances de l'année 1985.

LA KERMESSSE DE L'ECOLE

C'est sur le thème charmant du « Mariage de la Belle au bois dormant » que les enfants de notre école ont offert à leurs parents et amis leur spectacle de fin d'année scolaire, le samedi 16 juin.

Tous les jeunes acteurs, petits grands et moyens furent remarquables d'entrain et de naturel. Danseurs, troubadours, gardes et archers, comédiens ambulants ou mltitrons recueillirent les applaudissements des très nombreux spectateurs qui emplissaient la salle des fêtes.

Le lendemain les divers stands de la kermesse offraient aux nombreux visiteurs un choix varié de jeux, de lots, de plantes... ou de truites tandis que les amateurs de pétanque se livraient des

Carnet Rose

Depuis le début de l'année nous avons enregistré ces naissances dans notre commune :

— le 18 février, une petite Béatrice voyait le jour au foyer de Mme et M. Mateo de la Maria demeurant au Bousquet ;

— le 4 mars, M. et Mme Thémiot, « Al Bosc del Nai » offraient à leur premier enfant, Lény, un petit frère prénommé Tony ;

— le 29 mars, c'est une petite Malika qui voyait le jour chez M. et Mme Ouhar demeurant à Guillejon, chez M. Vallat.

— le 6 mai, nos amis, Mme et M. Roger MOURGUES, des Paréts, devaient grands parents d'un charmant garçon Fabien PÉRIARD, enfant de leur fille Marie-Claude.

Nous souhaiions longue vie, joie et santé aux nouveaux nés et nous renouvelons aux heureux parents nos vifs et très sincères compliments.

combats parfois acharnés sur le boulevard du Pétan-Club ou les abords de la place publique.

En résumé cette kermesse 1984 enchanta les jeunes et les moins jeunes et récompense de leurs efforts et de leur dévouement, aussi bien nos instituteurs que les parents d'élèves qui furent sur la brèche pendant ces dernières semaines.

Nouvelles Municipales

CEST BON A SAVOIR...

Nous évoquons dans un article voisin un aspect de la vie communale ignoré par beaucoup d'entre vous.

Il en est de même pour certaines charges que doivent obligatoirement supporter les budgets municipaux, c'est-à-dire nos portefeuilles.

Nous ne citerons que trois postes du budget de notre commune dont la dépense est obligatoire et fixée par l'Etat :

- Sapeurs-Pompiers : 13.472,00 F
- Aide-Sociale : 60.440,00 F
- Transports scolaires pour Rabastens, Gaillac et Parisot : 10.300,00 F

DANS LE PERSONNEL COMMUNAL

Depuis le 1er janvier dernier, Parisot dispose d'un ouvrier municipal dont nos compatriotes ont pu apprécier la compétence et le savoir-faire aussi bien pour l'entretien des chemins que pour la remise en état des bâtiments ou de leurs dépendances.

Le jardin de l'école maternelle présente, depuis quelques semaines un aspect tout nouveau qui s'améliorera encore lorsque l'herbe aura atteint sa pleine maturité. Il faut souligner ici que c'est avec l'aide efficace de la famille Bressolles que tous les déchets qui entraient ce jardin et ses abords, ont pu être enlevés.

Les divers réduits et pièces, dépenses de la maternelle ont été nettoyés et servent d'entrepot à du matériel communal.

Parmi ce matériel, une solide tondeuse à gazon permet d'entretenir les bas côtés des rues du village, la place de l'église, les abords du cimetière...

Il faut noter que grâce à la création du S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) créé avec la Municipalité de Peyrole, le coût de cette tondeuse est supporté par moitié par chacune des Communes qui l'utiliseront selon leurs besoins.

HEUREUSE RETRAITE !

Deux figures sympathiques de Parisot ont pris leur retraite à la fin de l'année dernière après de longues années passées au service de notre commune.

Le 5 février au cours d'un vin d'honneur, Lucien PÉLISSOU ancien cantonnier, recevait un confortable fauteuil des mains de notre maire.

Quelques jours plus tard, le 26 février, à l'occasion du goûter offert aux Anciens de la commune, c'est à Léa PRATVIEL qu'était remis un nécessaire de cheminée en souvenir des nombreuses années

les grillades

C'est presque sûr ! Elles auront lieu cette année dans notre salle des fêtes le 18 Août prochain.

Des affiches vous le confirmeront en temps utile mais une chose est certaine : les grillades municipales 1984 donneront satisfaction aux plus difficiles.

consacrées à l'entretien des classes de notre école.

A l'un comme à l'autre nous renouvelons nos souhaits les plus cordiaux de bonne et heureuse retraite à Parisot.

LA DERATISATION

Deux fois par an, un technicien de la dératisation passe dans chaque ferme et maison pour déposer, aux endroits propices, du blé empoisonné dont l'efficacité contre les rats n'est plus à démontrer.

Mais les souris qui décoortiquent le grain avant de le consommer échappaient aux effets nocifs du poison, ce qui a amené divers laboratoires à mettre au point un système plus efficace de traitement du blé à proposer à la gourmandise des petits rongeurs.

Lors de son prochain passage, le technicien dératisateur déposera comme auparavant le blé empoisonné destiné aux rats et vendra aux personnes intéressées, des sacs d'appât spécial pour souris, prêt à l'emploi, dont le prix restera raisonnable.

Bien entendu, les précautions habituelles seront à prendre vis à vis des jeunes enfants et des animaux domestiques pour l'utilisation de ce produit.

UN DEPART

Nous avons appris dernièrement la nomination à Toulouse de M. LEJEUNE ingénieur des Travaux Publics de l'Etat à la Subdivision de Gaillac-Centre depuis plusieurs années.

Les rapports de la municipalité de Parisot avec M. Lejeune avaient toujours été empreints d'un large esprit de cordiale compréhension et, si nous nous réjouissons de le voir bénéficier d'une promotion largement méritée nous ne pouvons que regretter le point final mis à une efficace collaboration.

Tous nos vœux de réussite accompagnent dans son nouveau poste M. LEJEUNE, à qui nous souhaiions une totale réussite.

CARNET BLANC

Un bien sympathique mariage a eu lieu le 24 mars dernier dans notre mairie où M. ESCUDIE a uni Fabienne PECH à Jacques LIMOUZY, un jeune grauhétois que tout Parisot a déjà adopté.

Ce bulletin semestriel nous donne l'occasion de renouveler au jeune couple nos vœux les plus cordiaux de santé, de réussite et de bonheur et de confirmer notre sincère amitié à Roger et Rosette PECH ainsi qu'à M. et Mme BARUBES, les grands-parents de la mariée.

ÉCHOS DE PARISOT

DES BOIS INCENDIÉS

Le 7 mars dans l'après-midi deux incendies se sont déclarés dans les bois de Parisot. L'un à Grattelauze ; l'autre « Al Bosc del Nai » étaient d'us certains à la chaleur très précoce que nous avons connue à cette période.

Les sapeurs-pompiers de Lisle-sur-Tarn ont dû faire appel aux centres de secours de Rabastens, Gaillac, Lavaur et Saint-Sulpice pour parvenir, après trois heures d'efforts à maîtriser ces feux qui ont détruit 4 hectares de bois, taillis et genêts.

Quelques jours après, un troisième feu se déclarait au lieu dit « Ducroze » sur le territoire de la Commune de Giroussens. Cette fois encore plusieurs Centres de secours durent unir leurs efforts pour parvenir à circonscrire ce nouveau sinistre.

Dans ces trois cas, grâce à la complicité et au dévouement des soldats du feu aucun dommage n'a été causé aux récoltes et aux biens des propriétaires riverains qui, tout de même... ont eu chaud.

AU PETAN-CLUB

Malgré le mauvais temps qui n'a pas favorisé l'entraînement, le moral est au beau fixe dans notre club bouliste qui peut désormais s'entraîner sur un terrain très bien aménagé où, certainement des prouesses sont à attendre de nos joueurs.

Déjà un beau succès a été enregistré à l'occasion du concours de doublettes de Giroussens le 2 juin dernier. L'équipe Valax-Limouzy a, en effet remporté la finale devant une redoutable équipe de Giroussens.

Voilà une coupe de plus qui s'ajoute à la belle série qui s'aligne sur la chemise du Siège Social. Et ce n'est pas fini !

AUX AMIS DU 3^e AGE

SIX MOIS D'ACTIVITE

Notre Club a été particulièrement actif au cours de ce premier semestre 1984 qui a vu l'Assemblée Générale se tenir dès le 21 janvier. Au cours de cette première réunion de l'année quelques modifications ont été apportées au bureau.

Le 26 février la Municipalité de Parisot recevait tous les « Anciens » de la commune pour un agréable goûter suivi comme les années précédentes d'un loto avec de forts jolis lots.

Le 11 mars, nous organisons le goûter annuel de notre Association, animé de façon remarquable par nos amis de la Chorale de Lisle-sur-Tarn.

Le 8 avril, c'était « chez Nanle », le repas de l'Amitié, auquel nos amis ont participé très nombreux pour passer un après-midi très agréable.

Pour les voyages, notre Club a fait, avec nos amis de Giroussens, une sortie à Montréal du Gers agréablement de la visite très intéressante d'une villa Gallo-Romaine qui nous a prouvé qu'à leur époque, ils étaient aussi bien organisés qu'aujourd'hui avec chauffage dans les murs et très belles mosaïques.

NE JETEZ PAS TOUT A L'EGOUT

Tout le monde apprécie les avantages du réseau de « tout à l'égout » qui concerne la plupart des habitations de notre village.

Mais pour que l'écoulement des eaux usées s'effectue normalement, il est indispensable d'observer certaines règles élémentaires et d'éviter en particulier d'engorger les tuyaux par des chiffons, gros tampons de papier etc... comme cela s'est produit tout dernièrement.

Plusieurs heures d'effort dans des conditions peu agréables et malsodorantes ont été nécessaires pour rétablir l'écoulement des eaux dans la partie haute du village.

Avec un peu d'attention et de très simples précautions de tels incidents peuvent être facilement évités à l'avenir.

NOS PEINES

Des familles de Parisot ont été atteintes dans leur affection au cours des derniers mois écoulés :

Le 27 décembre 1983 nous apprenions le décès de Mme Marceline DORIO à l'âge de 95 ans. Elle était la mère et belle-mère de M. et Mme Augustin DORIO, au village.

Le 6 janvier 1984 avaient lieu à Parisot les obsèques de Mme Marie BLANC demeurant au Rouquet chez son fils Roger. Elle était âgée de 87 ans.

Le 29 mai, une foule nombreuse de parents et d'amis accompagnait à sa dernière demeure Daniel GINESTES, notre ancien collègue au Conseil Municipal, enlevé à l'affection des siens par un mal inéluctable à l'âge de 49 ans.

A ces familles si cruellement éprouvées, nous renouvelons l'expression de nos vives et très sincères condoléances.

AUX AMIS DU 3^e AGE

Enfin, nous préparons déjà notre sortie du 29 juillet que nous annonçons par ailleurs. Nous espérons que les membres de notre Club, leurs familles et leurs amis s'inscriront nombreux afin de continuer dans notre commune les relations amicales et joyeuses comme nous les aimons.

UNE DATE A RETENIR

Le 29 juillet une belle excursion sera organisée en direction de l'Océan.

Voici le programme prévu :

— Départ de Parisot pour Agen où sera pris le petit déjeuner ;
— à Bordeaux, visite des Jardins, du Port. Passage place des Quinconces et traversée du Pont d'Aquitaine qui enjambe la Gironde ;
— Repas de Midi à St-André-de-Cubzac ;

— L'après-midi, arrêt aux Dunes du Pyia (les plus hautes d'Europe) sur le Bassin d'Arcachon, puis Arcachon ;
— Retour par Casteljalous par la forêt de pins des Landes, Agen, Castelsarrasin et Parisot.
Une affiche vous confirmera cet intéressant voyage.

DON DE SANG

Le centre de transfusion sanguine d'Albi organisait une collecte du sang dans notre commune, le mercredi 23 mai dans la salle de l'école maternelle.

Les résultats ont été très appréciables puisque 29 flacons ont pu être recueillis, témoignant ainsi de l'esprit civique de nos compatriotes.

A l'occasion de la Commémoration de la victoire du 8 Mai, trois de nos compatriotes, ont reçu à Lisle s/Tarn la Croix du Combattant de la Guerre 1939-1945.

Nous adressons nos cordiales félicitations aux nouveaux décorés : MM. BIRBES Henri, GABELLE Roger et VILLENEUVE Irénée.

C'est la très charmante Isabelle DELGA, demeurant à En Reynès dans notre commune qui a été élue, pour 1984, Reine de Lisle-sur-Tarn, où elle travaille. Bravo à cette gracieuse Majesté !

Une autre de nos jeunes compatriotes, Sylvie LAVERGNE, du Breil, à remporté, en judo, les titres de Championne du Tarn, du Languedoc et des Pyrénées dans la catégorie Minimes.

Tous nos compliments à cette sportive en herbe qui ne pourra qu'améliorer encore ses performances.

Notre Maire et une délégation du Conseil Municipal ont répondu avec plaisir à l'invitation des municipalités amies de Puybegon et de St-Gauzens et assisté aux vins d'honneur donnés le 20 Mai et le 3 juin à l'occasion des fêtes locales de ces communes.

Bienvenue !

Nous souhaitons une très cordiale bienvenue aux familles qui se sont installées dans notre commune au cours de ces derniers mois :

— M. et Mme Claude VIATGE à La Pimpe ;

— M. et Mme Théodore ARTIGAS qui résident désormais dans leur maison du village ;

— M. et Mme Francis BENABEN qui habitent avec leurs 4 enfants dans la maison Munoz au village.

Bon et heureux séjour à tous, et pendant de longues années, à Parisot.

UNE VISITE MÉMORABLE

La Cérémonie de Confirmation des enfants de Parisot et de Lisle-sur-Tarn a eu lieu cette année dans notre église et a été présidée par Mgr Robert COFFY, archevêque d'Albi.

Un tel événement n'avait pas eu lieu dans notre commune depuis 35 ans.

Mgr COFFY a été accueilli après l'office par notre maire, M. ESCUDIÉ accompagné d'une délégation du Conseil Municipal. Ils se rendirent ensuite dans la salle de la cantine pour un vin d'honneur offert à tous par l'Association Cultuelle de Parisot dont les membres avaient su organiser parfaitement cette mémorable journée.

PARISOT D'AUVERGNE

Notre précédent article s'achevait en 1875 sur la conclusion de l'emprunt de 12.000,00 F à 5 % auprès de Benjamin MASSOT, Conseiller Municipal et prêtre. Nous terminions par ces mots : « ... Bien que l'église soit enfin construite, les difficultés ne sont pas toutes aplanies ».

Il ne reste aucune trace écrite d'événements survenus pendant les deux années nécessaires à la construction. Nous allons poursuivre notre récit sur le dernier épisode riche en anecdotes très diverses, ce qui nous amène à l'époque actuelle.

1876 et le 2 janvier, le Conseil Municipal de Parisot autorise le Maire à traiter de gré à gré la finition de l'église et à régler les imprévus. Il autorise le Conseil de Fabrique à vendre les terres lui appartenant sises, l'une section D n° 918 (de l'ancien cadastre) de 7 ares 10 ca, provenant de l'ancien cimetière de l'église dédiée à Ste Exupète, qui fut démolie pendant la Révolution en 1793, l'autre venant d'une très vieille donation de terre dont le revenu servait à dire des messes pour le repos des âmes des donateurs et la rémission de leurs péchés.

C'est pour ces raisons sans doute qu'elle s'appelle depuis « terre du Purgatoire ». Primitivement ces parcelles étaient situées au lieu-dit « Le Vigné, n° 73 - 74 - 75 ».

Et nous trouvons ce curieux texte, quelques années plus tôt, pour justifier ce titre de propriété en vue d'un échange amiable avec RIEUGNÉ Jean, de Sabatier, contre deux terres lui appartenant, aux Vergnades, n° 158 et 159, d'une contenance de 34 ares 50 ca et figurant au cadastre actuel, section D n° 552 pour 34 a 90 ca : « Cette terre appelée terre du Purgatoire de temps immémoriaux en vertu des titres établis par l'ancien compoids, (ou cadastre) de Parisot de 1650, folio 56, ce qui constitue un acte authentique et par conséquent plus utile aux âmes des donateurs ».

Ainsi s'exprimait le Conseil de Fabrique pour justifier cet échange et se dégager de ces contraintes. Mais le Conseil Municipal, très respectueux des usages, autorisait la vente de ces terres « à la condition que, comme par le passé, des messes soient dites pour le repos des âmes des donateurs ».

Par ailleurs, le produit de cette vente doit permettre de meubler convenablement l'église avec du neuf car « le mobilier de l'ancienne église ne peut servir d'aucune manière à cause de sa grande vétusté ».

M. MASSOT Benjamin, géomètre au Rougé est chargé de procéder à la vente par adjudication publique aux enchères. Si le résultat de cette vente reste inconnu, nous connaissons par contre celui des dépenses dont voici le détail :

« — 1.000 F payables en deux ans et sans intérêt à M. Bergès jeune, mar-prier à Toulouse,

— 192 F à M. Zarz à Toulouse, pour le solde définitif de la Sainte Table.

— 100 F à Gaubert, curé et, au même 128,75 F pour cire vendue en deux fois,

— 100 F à Rieugné, maire,

— 100 F à Bounhiol à Jaurfrat,

— 100 F à Raynaud, En Roupy, soit en tout 1720,75 F.

Ces diverses sommes ne portent point intérêt et elles seront payées au fur et à mesure qu'il y aura de l'argent en caisse. Néanmoins, les marguilliers autorisent M. le Président à emprunter au nom de la Fabrique pour payer les traites qui lui seront présentées ».

Mais les dépenses ne s'arrêteront pas de si tôt. Nous sommes toujours en 1876. Le 14 mai le Conseil Municipal décide d'assurer l'église contre l'incendie. L'inauguration par l'archevêque RAMADIER aura lieu le 8 novembre. (Nous en avons parlé dans le premier article paru dans le n° 10 de notre journal).

L'année suivante, le 13 mai, le Conseil Municipal délibère et prend un nombre important de décisions. Nous ne citerons que les dernières :

« ... 7°) Pour les alentours de l'église, le dit Conseil a délibéré d'y planter des arbres à ombrage et a voté la somme de 50 f pour cela.

8°) Le dit Conseil demande qu'il soit interdit de faire des ordures autour de l'église, et de dresser procès-verbal contre les délinquants.

9°) Le dit Conseil a délibéré de ne plus tolérer de semer sur le cimetière et de ne plus le travailler.

10°) Il a enfin délibéré que dorénavant, les jours de foire à Parisot, le foirail des vaches commencera au fond du communal et toujours attendant en laissant les passages libres ; le foirail des moutons autour du Christ (1) et celui des porcs près du ruisseau. Enfin les marchands d'étoffes seront alignés dans la rue du village et les jardiniers dans la rue du dudit village. Quant aux charrois ils seront alignés sur la route et les charrettes à bestiaux et voitures entreront dans le village par la rampe de la route ».

Nous ignorons si les arbres furent vraiment plantés, mais sept ans plus tard on reparlera de planter des arbres autour de l'église. Quant aux dites ordures des fidèles et des autres aussi, elles ont dû amener les édiles municipaux à menacer de verbaliser et à prendre des sanctions à l'égard des contrevenants.

Il nous a paru intéressant de vous citer les 9° et 10° de cette décision du Conseil Municipal pour donner une idée de la situation de l'époque, notamment les récoltes dans le cimetière. Cette décision de ne plus les tolérer sera un vœu pieux puisque nous retrouvons quelques années plus tard une revendication du Conseil Municipal de la somme de 55 F, produit d'une récolte d'herbe sur le cimetière, encaissée illégalement par le trésorier de la Fabrique et appelé pour la circonstance « le produit spontané de l'herbe du cimetière » (sic).

Le 19 juin de cette année 1877 c'est à nouveau un grand jour avec une visite pastorale de l'archevêque Emile-Paul RAMADIER dans la paroisse de Parisot,

sept mois seulement après sa précédente visite. Il a été très satisfait puis-que, dans la conclusion de son procès-verbal on ne retrouve pas d'allusion aux saletés dans les alentours de l'église. Il a seulement peur des voleurs : « ... Nous avons visité l'église et la sacristie et trouvé tout en bon état... Nous prions les fabriciens de fixer dans le mur de la sacristie la caisse à trois clefs qui renferme les fonds et les titres de cet établissement ».

Des fuites ont dû avoir lieu car, six ans plus tard, en 1883, le Conseil Municipal décide de mettre du grillage et des barreaux aux fenêtres des chapelles, du clocher et des sacristies afin que l'église soit mise à l'abri des voleurs. (Il en existait aussi à cette époque là).

Pendant l'hiver, en janvier 1878, le Conseil de Fabrique décide la construction d'une chaire à prêcher et confie ce soin à M. OURLIAC, menuisier-ébéniste à Pampelonne. Il vote à cet effet la somme de 1.500 F.

Bien que l'usage de cette chaire soit, pour le moment, périmé, ont doit admirer le remarquable travail de l'artiste qui l'a sculptée.

Quatre ans plus tard, le coût de la chaire n'est toujours pas complètement payé, la dépense étant réglée par des acomptes de 200 F très irrégulièrement versés.

On est pourtant satisfait du travail de cet artisan puisque, le 7 janvier 1883, il est commandé au même OURLIAC, pour les chaires pastorales et deux stalles pour les membres de la Fabrique. Cela sera rapidement exécuté.

Le 5 octobre 1884 pour arrêter l'air glacial venant du clocher, le Conseil de Fabrique décide de faire placer à la tribune, les anciennes portes des sacristes rendues inutiles par la pose des stalles et lambris. Il décide également la pose de deux portes en toile, l'une au fond de l'église, l'autre à l'escalier du clocher.

Il dut faire froid cet hiver là car, le 4 janvier 1885, un don de 100 F fait par M. Jacques BOUNHIOL de Nicouleau permet la pose d'une porte d'entrée intérieure de l'église. Pour le remercier, le Conseil de Fabrique décide qu'une plaque de marbre exprimant la reconnaissance de la paroisse sera livrée à la famille BOUNHIOL à Nicouleau.

A. E.

(A suivre)

(1) Ce Christ de la place du village était situé devant l'actuel préau. Devenu un véritable danger public, il fut démolit et rasé au cours de l'année 1868 en accord entre le Conseil Municipal et le Conseil paroisial.

La rouille avait eu raison de sa robusteesse bien qu'il fut en « fonte de fer », à l'époque de sa construction et les abeilles y élisaient régulièrement domicile.

Son piédestal avec ses trois marches avait été le grand dam de tous les instituteurs qui se sont succédés à Parisot. Tous les élèves qui ont fréquenté l'école communale avant 1968 se souviennent d'y avoir laissé peu ou prou un morceau de vent d'autan, sans parler, les jours de vent d'autan, des multiples piquées des abeilles qui élisaient régulièrement domicile dans cette croix.